

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de matériel à l'Office de tourisme Intercommunal (OTI).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a dans son stock un ordinateur portable ainsi que 5 unités centrales dont elle n'a pas l'utilité.

Considérant les besoins de l'OTI, le Grand Périgueux propose de mettre à disposition des services de l'OTI ce matériel informatique pour répondre à leurs besoins.

Considérant que l'estimation d'une unité centrale est de 200€ TTC et que celle d'un ordinateur portable est de 360€ TTC

Le Président,

DECIDE

- De vendre à l'Office de Tourisme Intercommunal 5 unités centrales et un ordinateur portable pour un montant total de 1360€ TTC.

Fait à Périgueux, le 13 MARS 2026

Affichée le 13 MARS 2026

Le Président
Jacques AUZOU